

---

Extrait des délibérations de la commune de Challans (Vendée)  
détaillant les cérémonies de son acceptation de l'acte  
constitutionnel et de la plantation d'un arbre de la liberté, lors de la  
séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des délibérations de la commune de Challans (Vendée) détaillant les cérémonies de son acceptation de l'acte constitutionnel et de la plantation d'un arbre de la liberté, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 595-598;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32858\\_t1\\_0595\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32858_t1_0595_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Ce récit a causé les plus douces émotions.

Après quoi Denys ayant demandé que son nouvel adoptif reçu dans l'accolade du président, le baptême républicain, cette proposition, votée par acclamation a fait naître une des scènes les plus touchantes qui fut jamais. Denys et son épouse, la nourrice et l'enfant se sont avancés vers le bureau. C'étoit l'autel. Là, le Président grand prêtre du sans culottisme leur a exprimé toute la satisfaction qu'éprouvoit la société d'une action aussy généreuse; ensuite, il a adressé à l'enfant une courte exhortation et il a fini par donner à tous quatre le baiser fraternel, aux vifs transports de tout l'auditoire.

Représentans, dans un homme riche, cette action seroit louable. Que sera-ce dans un homme sans fortune, qui veut encore partager le peu qu'il a ?

Vous voyez que la pépinière de la Sainte-Montagne rapporte de bons fruits à Caudebec, et qu'on y connoit plutôt le patriotisme des œuvres, que le patriotisme des mots.

Permettez-nous de vous rappeler icy, que la Convention n'a encore décrété l'adoption qu'en principe et que ce seroit le cas d'en régler promptement le mode pour la facilité de tous ceux qui voudroient imiter l'exemple de notre frère Denys ».

LARRÉ (présid.), COMMENT (secrét.).

## 17

Les administrateurs du district de Challans, département de la Vendée, envoient à la Convention nationale les procès-verbaux d'acceptation de l'acte constitutionnel, et de la plantation de l'arbre sacré de la liberté, objets dont les bons citoyens de plusieurs communes de ce district se sont occupés aussitôt qu'ils ont pu rentrer dans leurs foyers.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de l'acte constitutionnel (1).

[Challans, 18 pluvi. II] (2)

C'est avec une vive satisfaction que nous vous adressons les procès-verbaux de l'acceptation de l'acte constitutionnel et de la plantation de l'arbre sacré de la liberté, que les bons citoyens de plusieurs communes de notre district se sont empressés d'accepter aussitôt qu'il leur a été possible de rentrer dans leurs foyers, d'où ils avaient été chassés par les brigands qui ravagent depuis près d'un an notre infortuné pays; les plus intéressants de ces procès-verbaux sont ceux des communes de Challans, chef-lieu de notre district, de l'Isle-Marat, cy-devant Bouin, du Lignerion et du Fenouiller: nous vous invitons de jeter les yeux sur ces procès-verbaux; vous y verrez les sentiments vrais des républicains à qui tous les sacrifices n'ont rien coûté quand la patrie a parlé et qui n'ont point abandonné sa bonne cause, malgré l'égarément d'un

grand nombre de leurs concitoyens, qui traîtres à leur patrie ont trahi ses intérêts. Ceux-ci, n'en doutez pas, n'ont pas été admis à cette cérémonie auguste, trop criminels, ils n'auroient pû supporter les regards des défenseurs de la loi qui a trop longtemps été méconnue. A mesure que de pareils procès-verbaux nous seront adressés pour vous transmettre par les autres municipalités de notre district, nous nous ferons un devoir de correspondre aux bons sentiments qui les animent. S. et F. ».

MIOURAIN (vice-présid.), RENAUDINEAU J<sup>e</sup> (p<sup>r</sup> le secrét.).

[Extrait des délibérations de la comm. de Challans, 27 niv. II]

Sur ce que tous les bons citoyens de la ville de Challans ont été forcés, pour se soustraire à la fureur des brigands, d'abandonner leurs habitations et d'aller chercher un asile dans les villes voisines.

Ces scélérats en arrivant dans cette commune, irrités de ne pas trouver des victimes à immoler et assez insensés pour servir les projets des égoïstes qui avaient intérêt de perpétuer l'esclavage, ont marqué leur passage par la destruction des emblèmes de la liberté.

Les patriotes réfugiés ont eu longtemps à gémir de ne pas pouvoir habiter leurs maisons, qui étoient à la disposition des rebelles qui les ont pillés et dévastés.

Ce n'est qu'après une infinité de combats livrés aux brigands qu'on les a vus enfin succomber sous les armes des républicains.

Ceux de ces animaux bipèdes qui ont échappé des combats, n'ayant plus la prétention de s'emparer de nos villes et pas même des bourgades, ont fixé leurs repaires dans les bois où ils ont trouvé d'autres animaux moins féroces qu'eux et dont le seul instinct leur fait connoître les charmes de la liberté.

Les citoyens de Challans ont profité de ces défaites pour rentrer dans leurs foyers, si longtemps souillés par les scélératesses; si cette rentrée a été pour eux une douce jouissance, le pillage et la dégradation de leurs maisons ont été un spectacle affligeant.

Ce spectacle s'est offert dans toutes les communes voisines sur lesquelles les brigands s'étoient répandus comme un torrent à l'impétuosité duquel on n'avait pu apporter d'obstacles.

Dans cet état de choses, les citoyens rentrés et les fonctionnaires publics qui ont repris leurs postes respectifs, bien persuadés que nos malheurs étoient l'effet de l'aveuglement de ceux qui les ont causés, se sont empressés de dissiper les ténèbres par la propagation des lumières.

Des apôtres zélés se sont répandus dans les campagnes pour y prêcher le culte de la raison et les avantages d'une révolution qui assurait plus particulièrement le bonheur de ceux qui ont réuni leurs efforts pour en contrarier la marche.

Ces missions ont obtenu un heureux succès; les habitants de la commune de Saint-Christophe, qui avoient donné les premiers l'exemple d'une insurrection dans le district, ont été des premiers à donner celui de la soumission, et à proposer la plantation de l'arbre de la liberté qui s'est effectuée en présence d'un peuple nombreux,

(1) P.V., XXXII, 356. B<sup>is</sup>, 12 vent.; J. Paris, n° 426; C. Eg., n° 561; Ann. patr., n° 425; Audit. nat., n° 525; M.U., XXXVII, 185.

(2) F<sup>1</sup>° III, Vendée 5.

qui s'est livré à des démonstrations de joie qui annonçoient un retour sincère.

Cet exemple a été suivi à Sallertaine, Soullans et Apremont; quelques autres communes ont député à l'administration des commissaires pour annoncer l'envie qu'elles avoient de rentrer dans l'ordre et de rétablir leurs relations avec les administrateurs.

Les citoyens de Challans, qui désiroient associer à leur fête patriotique leurs frères des campagnes, ont vu avec attendrissement la révolution qui s'est manifestée dans leurs opinions; ils ont fixé à ce jour la plantation de l'arbre qui doit remplacer celui mutilé par les brigands et ont invité ces nouveaux républicains à s'y trouver.

Cette journée a offert le touchant spectacle d'une réunion de frères qui pendant si longtemps s'étoient regardés comme ennemis et traités comme tels. L'assemblée étant formée sur la place publique en présence des corps constitués, et du citoyen commandant de la garnison, qui étoit sous les armes, on a donné lecture de l'acte constitutionnel à laquelle les citoyens de la campagne, qui étoient venus en grand nombre, ont paru donner une attention suivie, et ils ont déclaré accepter cette nouvelle constitution, acceptation qui a été suivie des cris réitérés de Vive la République, et ils ont ensuite tous demandé avec instance que leurs noms fussent inscrits au procès-verbal.

Le moment arrivé de la plantation de l'arbre, chacun s'empressoit d'y coopérer; on a vu dans un instant élever ce plant majestueux à la cime duquel flotloit un drapeau tricolore. Il va, par une végétation vigoureuse, prendre son accroissement dans le silence de la paix, et il sera pour nous et pour la génération future, une époque mémorable d'une réunion fraternelle, si intéressante et si désirée.

En contemplant cet emblème de la liberté, tous les citoyens réunis ont fait retentir l'air des couplets patriotiques et des cris de Vive la République; on a employé le reste de la journée à des réjouissances bruyantes, dans lesquelles on a observé l'ordre et les bienséances qu'on devoit attendre des frères réunis.

On est fondé à croire que cette fête civique produira une heureuse influence dans ce district où nous espérons jouir d'une paix prochaine.

*Noms des citoyens de la commune de Challans présents :* Jean Marie Chamot, Frédéric Thuilièvre, André Basty, Pierre Rabreau (des Villaites) (off. municip.), Jean Baptiste Degounor (agent nat.), Joseph Louis Félix Mourain, Pierre Bodet, René Merlet (administrateurs), Charles Marc René Merland (agent nat), Jean Aimé Augustin Rouvière, Eugène Marie Voyneau, Savin (juges), Gaspard Bourdin (commissaire nat.), Charles Couthouys (greffier de la municip.), Miollars, Louis Ferdinand Ganachaud (secrét. du distr.), Gilbert Aimé Joseph Renaudineau (greffier du trib.), Mathurin Febvre, Jean Grolleau, Jacques Marie Renaudineau (commis au directoire), Louis Daniau (trésorier), Pierre Coulon, Louis Morineau, Jacques Chailou, François Viaud, François Laidet, Henry Degounor, Jacques Artur, Germain Brochard, Joseph Maillet, Jean Barreau (des Chesnes), Nicolas Brenon, Jacques Cize, Louis Allaire, Pierre

Simonneau, Jean Lenoir, François Aventy, Etienne Abillard, Pierre Abraham, Louis Moiseau (de la Bloize), Jacques Gillet, Pierre Taillé, René Locquau, Pierre Pillet, Jean Chauvet, Pierre Merieau, Jacques Migné, Michel Joubert, Louis Ertas, Jean Casin, Louis Marchand, Jacques Pillet, Etienne Papon, Jean Guillot, Marie Gauvrit, François Martin, Jean Barreau (de la grande Véronière), Germain Mornet, François Allaire, Jacques Pairocheau, René Rivalin, Louis Courrou, Jacques Bethure père, René Naulleau, Jacques Bareau (de la Véronière), Jean Texier (de la Margotière), François Praud, Pierre Pérocheau, Julline Grellier (de la Cossonière), Jacques Mulot (des petites Brételières), François Tableau (de la Nouë), Victor Guillon (de la Bloire), Antoine Massonneau, Charles Perdrieau, Pierre Simonneau fils, Jean Massonneau (de la Vignelière), Groussin (de la Raimonière), Jullien Pontoiseau (de la Bloire), Pierre Pairandeu (de la Juisière), Antoine Fort (de la Taisière), René Gautier (de la Tarraudière), Jacques Mérieau (de la Beltière), Pierre Blay (des Rastières), Jacques Joly (des petites Rastières), Jean Barreau (des grandes Bénéstières), Jacques Doisy (de Pontabert), Michel Pontoiseau (de la Bloire), François Chauvet (de la Juisière), Mathurin Chiron (de Garanger), Christophe Merlet (de la Tarraudière), Pierre Pairocheau (de la Poctière), Pierre Martin (de la Bloire), Pierre Mouilleau (des Tarraudières), Bertrand Gautier (de la Bloire), Jacques Texier (de la petite Bloire), Antoine Viaud (de la Lande Gobin), Joseph François Viaud (directeur de la Poste), Pierre Papon (du Rétail), Jacques Jolly, Jacques Doux (de la Coutancellière), Julien Pontoiseau, Louis Merceron (du Platreau), Jacques Gauvrit, Jacques Penard, André Huguet, Baptiste Morinneau (de la Bloire), Pierre Tangeron (des Brefes), Pierre Martin (de la Bloire), Louis Bouhier (des Brefes), Fr. Martin l'ainé (de la Bloire), Jacques Bodin (des Brèses), Couthouis (du Bois David), Pierre Pajot (maçon), Nicollas Chauvet, Thomas Grousset, André Tableau, Louis Peigné, Jean Gauvrit, Christophe Simonneau (de la Morinière), Pierre Marchand, Pierre Chateau, Jean Guillot, Pierre Gouin, Jacques Bironneau, Jean Papon, Mathurin Bourry, Jean Tangeron, Henry Degounor père, Etienne Huguet, Jean Gautier, Pierre Papon, Pierre Bérieau, Etienne Joseph Gautreau, Louis Daniau Celier, Gabriel Daniau, Guillaume Daniau, François Ertu, Mathurin Ridolet, Joseph Giraudet, Joseph Lobin, René Robin, Louis Guilbaud, Pierre Huguet, Pierre Pajeot, Jacques Barreau (de la Juisière), Christophe Morineau, François Dugué, René Couton, Jeullien Boury, Jacques Bethy, Raimbaud, Pierre Naullet, André Bonnin, Mathurin Valot, Louis Penisson, René Penisson (des Echarnauds), Alexandre Louviers.

*Etat des citoyens de la commune de Sallertaine :* Boisselier (mairie), André (off. mun.), Miollar, Rabreau (off. mun.), Etienne Bonnet (notable), Jean Bonnet fils, Etienne Bonnet fils, Louis Rabreau (notable), Gervais Raimbaud (notable), Pierre Vrignaud (de Gâte Bourse), Jean Maraud (de la Cartrée), Jean Menuet (de la Roulière), Jacques Grondin (de Bel Air), Pierre Pairandeu, Louis Grenet (de la Tremblay),

Joseph Grenet fils (du même lieu), André Morineau (de Lémonière), Jean Guillot (de la Boisnardrie), Etienne Merceron (de Lémonière), Pierre Chartier (off. mun.), Pierre Chartier (notable), Nicolas Pierre Meriaud (agent nat.), Jean Baptiste Ficury (secrét.), Etienne Allaire (du Truchois), Mathurin Gautier (de Pontabert), Louis Grondin (de Pontabert), Julien Simonneau (du même lieu), André Vénoczeau (du même lieu), Joseph Québaud (du bourg), Pierre Couion (du Bourg, notable), François Crochet de Perrier (de la Painsière), Jean Bériaud (de Pontabert), Pierre Béricau et André Vénereau (du même lieu), Louis Grondin (de la métairie de Pontabert), Louis Burgaud (du Freigne), Joseph Roy (notable), Augustin Simonneau (de Pontabert), Doisy et Jean Pillot (du même lieu), Jean Gaudemer.

*Etat des citoyens de la commune de Soullans :*  
Pierre Joseph Jean Thomas Guesneau (maire), François Ricolleau (off. mun.), Gaspard Jouhe-  
neau (agent nat.), Joseph Jean Bremaud (secrét.), Julien Peltier (chirurgien), Jean Meriaud (cordonnier), Fuselier (garçon cordonnier), François Ricolleau fils, François Mouilleau (garçon cordonnier), Jacques Naulleau (laboureur au Clou-sy), François Mérieau fils (maçon), Jean Morandea (jardinier), Pierre Milsandea (journalier au Marais), François Saultier (garçon tisserand), Jacques Soret (journalier), Antoine Bremaud (journalier), Charles Pyvoïn (tisserand), Jean Couthouys (charpentier), Alexandre Crochet (sabotier), Jean Martineau (laboureur aux Clases), Pierre Averty (laboureur aux Patrouilla), Louis Robin (maçon), François Giraudet (marchand), Pierre Robin (marchand à la Pérouillie), André Martineau (laboureur au Forcin), Pierre Britton (laboureur au Grand Lieu), Pierre Burgaud (laboureur à la Rivière), Crystostome Grousseau (maçon), Thomas Vrignaud (marchand), René Savariau (marchand), Guillaume Moreau (taillandier), Jean Fillatre (charpentier), Jean Moreau (maréchal taillandier), Joseph Pyvoïn (tisserand), Jacques Thibaud (marchand), François Guillonnet, Jean Moreau (laboureur aux Rouches), René Besseau (laboureur aux Rouches), Jacques Doucet (laboureur à la Grelière), Louis Richard (tisserand), Jacques Champot (laboureur à la Grande Mongie), André Monneron (des Nouës), Jean Cornevin (meunier au Moulin du Pied d'Oye), Jean Doucet (laboureur à la Guillotière).

*Etat des citoyens de la commune de Coudrie :*

Pierre Vrignaud (agent nat.), Pierre Mornet, Jean Charon, François Merceron, Jean Chauchet, Joseph Gaudin, Pierre Mornet, François Renou, François Marais, Jean Blanchard, René Pajeot, Nicolas Mauriceau, Pierre Dugué, François Chauvet, Jacques Chauvet, Pierre Guédon, Jacques Chaincau, Louis Daniau, Jean Guibert, Joseph Blanchard, Joseph Juillion, Jean Debureau, Etienne Giraudet, Etienne Bréchet (qui se font soussignés fort et excepté ceux qui ont déclaré ne le savoir de ce enquis). Ainsi signé : Mourain (vice-présid.), Merlet, Bodet, Cormier (administrateurs), Renaudineau (greffier du trib.), Merlaud (agent nat. du distr.), Le Moal (secrét. de Falleron), Chamot (off. mun.), Bourdin, Padiolleau, Voyneau, Barty (off. mun.), Degounor (agent nat. de la comm.), G. Daniau (notable),

Rabreau (off. mun.), Daniau (receveur du distr. de Challans), Courthouys (secrét.), Bouvier, Ganachaud (secrét. du distr.), Renaudineau (commis au distr.), Grolleau (commis), Lefebvre (commis), Jauneau, Guesneau (maire), Brémaud (secrét.) et une infinité d'autres signatures.

*P.c.c. :* RENAUDINEAU jeune.

[*Extrait des délibérations de la comm. de Lignerou. 23 niv. II*]

Nous, habitants de la commune de Lignerou et de Froidfond, les parties ci-dessous dénommées, Jean Foucond, Germain Foucaud, Pierre Pajeot (du Pré-Neuf), Pierre Porteau, Joseph Chaillère, Jean Pénard, André Pinson, Etienne Gouineau, Pierre Logeais, Jacques Porteau (de la Nouc-au-Loup), Etienne Voisin, Etienne Massé (de Lézardière), Pierre Bouron père et fils, Louis Barreteau, Morineau, Louis Guillot, Fr., P. et Et. Guillot, Pierre Archambaud, Pierre Méral, Pierre Grossin, Charles Meriau, Fr. Praud, Charles Cyre, Fr. Monnet, Joseph Cyre (des petites et grandes Brosses), Jacques Deniot, Louis Poudevie, Jean Michaud, Charles Jouin (de la Cautinière), Jean Denior, Alexandre Denior, Charles Grondin (du Bignou), Etienne Naulleau, Louis Perochain (de la Marcelière), René et Jacques Ludeau (de la Groslière), Joseph Aubron (du même village), Jean Nauleau (de la Gilotière), Mathurin Bouteille (de la Gibertière brûlée), Charles Daniaud, Pierre Martineau (du Pouillé), René Legart (de la Thibaudière), Mathurin Rabillé (du même village), Jacques Charié (du Pied-Jai), Jean Rabillé, Jacques Boilève (de Beauchêne), Jacques Thibeau (de la Fortière), Charles Rafin, René Angibaud (de la Forêt-Quairie), Thomas Chateau (de Mermande), Fr. Dupont, Jean Perochaud, Thomas Perochaud (des Pilettes), Olivier et Jean Potereau (des Puanderics), Fr. Guillochet, Louis Guillochet, Louis Cornevin (du Moulin Neuf), Louis Perochaud (de la Taillée), Jean Gillet, Pierre Morisset (de Villeneuve), Charles, Joseph et Louis Morisset (de la Beltière), André Grousseau (de la Colinière), Jacques Quaincau et trois de ses enfants, Jean Potereau, Pierre Barraud (des Vergnes), Jean Praud (de la Neuville), Jean Chauvin (de la Méraudoire), Jean Guilbaud (du Lignerou), André Quaincau, Jacques Pelletier, Pierre Chauvin, Jacques Bougis (du Châtelier), Jacques Guilbaud (de la Roirie), Charles Bourmand (du G<sup>d</sup> Fileau), François Ténard, Jean Péorchaud (de la Chambaudoire), Alexandre Chauvin (de la Chalonnaire), Jean Fortineau, Pierre Charier (de la Lerce), Jean Catin (de la Cotière), Cyprien Chauvin (de la Mauvoire), Nicolas Gaudemar (de la Bouillierie), René Ogiseau, Jacques Ogiseau (de la Bironnière), Antoine Redais (de la petite Garaugnière), Louis Befraud, Louis Bardou (des Grois), Michel [nom illisible] (du Petit-Bois), Charles Fré (de la Gibertière), Baudouin, Jacques Richard, Louis et Jacques Richard, Louis Morisset, Louis Giraudet, Pierre et Louis Giraudet (de la Martinière), Jacques Cothoui, Michel Guilbaud, Joseph Dubureau, Fr. Orieu, Jean Péorchaud, Jean Cautin, Julien Cornevin, Louis Chaillou, Charles Minguet, Pierre Grolier, Jean Grassineau, Jean Grassineau et Pierre Grassineau, René Grassineau, Alexis Grondin, René Ougerot, Jacques Tougeron, Jean Joli, Jean Potereau, Louis Morisson, Pierre Mo-

risson, Thomas Pérochaud, Pierre Génaudeau, Pierre Rabillé, Gabriel Goupil, Joseph Goupil, Pierre Rabillé, Fr. Taillé, Louis Fradet, Pierre Rabillé, Jacques Moineau (du bourg), Joseph Debureau (du bourg), Jean Moniet, André Guillot, Fr. Moinet, Pierre Moinet, Louis Marais, Joseph Robretau, Pierre Guilbaud (du bourg), étant réunis au bourg de cette commune environ les neuf heures du matin, vivement affligés des malheurs que la guerre civile a attirés sur la France, avons arrêté de notifier par un acte authentique à l'administration du district de Challans, la joie que nous éprouvons de n'être plus exposés à tomber sous le despotisme des brigands et le désir que nous avons de nous réunir aux bons citoyens et en conséquence, après avoir entendu la lecture des croix de l'homme et de l'acte constitutionnel nous l'avons adopté à l'unanimité et avons promis fidélité à la République une et indivisible, et avons en réjouissance de cette réunion et rentrée sous le giron de notre mère patrie, d'où nous avaient exclu l'erreur et la force, planté l'arbre de la liberté dans la place publique de ce bourg et promis au pied de cet arbre sacré de livrer au glaive des loix le premier scélérat qui oserait trahir son serment; invitons l'administration du district de Challans à qui sera adressé copie du présent procès-verbal de vouloir bien la faire passer à la Convention nationale, aux représentants du peuple dans ce département, et aux généraux afin de leur faire savoir leur soumission à la loi, désirants par cette publicité que notre exemple soit suivi par toutes les communes qui, comme nous, ont eu le malheur d'être le théâtre de la guerre et par ce moyen obtenir une paix générale dans tout l'intérieur de la République.

Joseph ROBRETEAU, André PINSON, Joseph MERCIER, Jacques PELLETIER, Jean BOUCAUD, J. CANTIN, Joseph GOUPIL, Jacques TRICHET, Gabriel GOUPIL, Jacques MOISEAUS, J. GOURSON, Jacques BOUTEILLER, Zaïllève LOUZEAU, MASSÉ, P. BOURQUARD (*off. mun.*), Nicolas TRAINÉAU, Paul RABILLÉ (du Fief-Savin), FORIN (de Froidfond), Louis et Pierre Fernand René DAVIAUD, Pierre DAVIAUD, Jean MÉNARDEAU, Jacques GROLLIER (de la Pouillère en Froid-Fond).

[P.V. d'acceptation de la Constitution par les hab. de l'Isle-Marat; 5 plu. II]

La municipalité composée de Thomas Joubert (maire), Pierre Renoul, Julien Daizeau, Jean-Baptiste Rousseau, Joseph Jouassin-Folcher et Laurent Alexandre Luminais le jeune (tous notables), François Dosset (procureur de la comm.) et Alexandre Roussel (secrét.), s'étant rendue dans la cy-devant église de Bouin et actuellement l'Isle Marat, le 28 du mois dernier, le citoyen Luminais le jeune, nommé par la délibération d'hier pour annoncer le sujet de l'assemblée, a annoncé qu'il s'agissoit de délibérer en assemblée primaire, sur l'acceptation de la Constitution, présentée au peuple français par la Convention nationale, le 24 juin 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la République; il a averti l'assemblée de se former en désignant le président et les trois scrutateurs d'âge; de suite l'assemblée a reconnu Jacques Ardouin pour le plus ancien et l'a invité de prendre place au bureau en qualité de président

provisoire, de suite les citoyens Devineau, Renoul et Dosset ayant été reconnus pour les plus âgés ont pris place au bureau en qualité de scrutateurs; et l'assemblée a invité le citoyen Roussel à remplir les fonctions de secrétaire provisoire ce qu'ils ont tous accepté. Le bureau ainsi formé on a procédé à la nomination définitive d'un président et secrétaire. Le citoyen Michel Pierre Luminais l'aîné a été nommé à haute voix, par chaque membre pour présider définitivement l'assemblée ce qu'il a accepté et a pris place en cette qualité au Bureau, le citoyen Alexandre Roussel a été nommé de la même manière en qualité de secrétaire ce qu'il a accepté.

Le président a commencé la lecture de la Constitution. Lecture faite, les citoyens Pierre Delapré, Cir Doré, Pierre Robard, Pierre Paradis, René Coindreau, René Francheteau, Paul Francheteau, Vincent Poitier, Jacques Moreau, Jean Robard, Pierre Tessier, René Bernard, Thomas Gervier, Jean Delaunay, François Quesveau, Prosper Dussard, Pierre Daniau, Jean Garnier, Pierre Garnier, Bregite Robard, François Augaud, Julien Dévinaud, Jean Doué, François Delapré, Louis Mauguy, Jean Vincendeau père, Jean Éry, Jacques Dossis, Julien Gagneux, François Delapré, Jacques Desprises, Pierre Goult, Clori Delapré, Jean Gautier, Remis Guérel, René Baril, Joseph Baud, Jean Bardou, Louis Robin, Jean Simoneau, Noël Prou, Joseph Gautier, Pierre Vincendeau fils, Noël Augaud, Joseph Moraud, Pierre Gautier, Philippe Quérel, François Gautier, Honoré Gérard, André Lambert, Jean Bertin, Louis Gautier, Toussaint Jousseau, Jean Moraud, Jean Rousseau, Guillaume Lassoue, Guillaume Baud, Pierre Barjolle, Jean Bluteau, Jacques Crochet, Pierre Chaniau, Cir Rousseau, Louis Couraud, René Lassour, René Rousseau, François Quesveau, Pierre Laurent, Jacques Augaud, Pierre Allais, Louis Mauguy, Pierre Delapré, Noël Rousseau, Joseph Robard, François Rimbeaud, Pierre Robard, Pierre Robard (de La Coulant), Jean Robard, Pierre Rimbeaud, Noël Barraud, François Robard, Jean Douin, Mathurin Vermeil, Pierre Pottier, René Yvrenogean, Sébastien Desprises, François Barraud, François Girard, Pierre Guillon, Michel Barraud, Jean Marchand, P<sup>re</sup> Barraud, Louis Rousteau, Madeleine Barraud, Pierre Forré, Thomas Gervier, François Gervier, George Ordureau, Laurent Naud, Pierre Delapré, Cir Bluteau, Mathieu Martin, Pierre Guérel, Aubin Moreau, Jean Delapré, Abbé Bocare, Jean Fouré, Noël Barraud, Jean Giraudet, Mathurin Piraud, Zacharie Thomas, Pierre Barraud, Jean Ortureau, Joseph Delapré, Gervais Deschamps, Pierre Guérin, Pierre Giraudet, Pierre Barraud, Jean Martin, Jean Coindreau, Pierre Peigné, Pierre Giraudet, Pierre Barraud, Pierre Barraud (domestique), Etienne Coindreau, Mathurin Prou, Pierre Ardouin, Jacques Delapré, Jean Prou, Julien Bertin, René Coindreau, Jean Imbert, François Dugué, René Drouet, Julien Robin, Clerc Delapré, Pierre Burgaud, Etienne Barraud, Pierre Gouvard, Michel Tessier, Nicolas Peigné, Mathurin Couthoins, Jacques Delapré, Jean Moreau, Laurent Beuteau, Julien Vriгнаud, Honoré Delapré, Louis Le Roy (de Cholet), Pierre Moinard, Olivier Renaud, Sébastien Delaunay, Pierre Coindreau, Elie Coindreau fils,